Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le 13/03/2023
ID : 048-214800393-20230228-D_2023_020-DE

MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit février,
Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

10 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Christian MOLANDRE, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

4 Absents excusés : Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Catherine BOUTIN, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Philippe MIQUEL.

1 Absent : Manuel PAGES.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : travaux de mise en conformité du captage AEP de Bernades

Monsieur le Maire rappelle la procédure de mise en conformité du captage d'eau potable de Bernades dont le programme de travaux de protection s'élève au montant prévisionnel de 38 610 € HT.

Il précise qu'en complément du financement FRAT sollicité auprès du Département de la Lozère (30%), il convient de déposer également une demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de cette opération,

SOLLICITE une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50 %,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire ou son adjoint pour signer tout documents relatifs à cette opération.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	MAIRIE DE CHANAC (48)